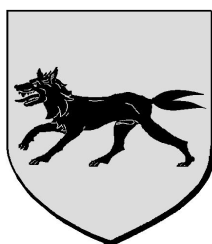
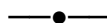


COMMUNE DE COGLÈS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2015



Date de convocation : 25/06/2015

Titulaires : 15

Nombre de membres :

Présents : 14

Date d'affichage : 25/06/2015

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : de GOUVION SAINT-CYR Aymar, MALLE Thierry, HAMEL Constant, PETIT Jean-Marc, REGRAY Patrice, HARDY Gildas, POMMEREUL Edith, JUGUET Jean-Luc, AUFRAY Caroline, PRIME Nathalie, ZWILLER Régine, JUILLARD Patrick, JEGAT Francis, MOREL Stéphane, LECENE Yoann.

Absents – excusés : HARDY Gildas

Absents excusés ayant donné mandat de vote : -

Monsieur MOREL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

A. Projets de décisions :

1. Travaux de la Commission Affaires générales :
 - Coglais Communauté : répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – année 2015
 - Concours financiers aux personnes morales de droit privé (associations)
2. Travaux de la Commission Aménagement :
 - Avenir de la maison Maillard (n°1) et aménagement du Square des Frères Maillard
 - Travaux de peinture des bâtiments communaux
 - Terrain multisports : terrain de pétanque, marches à créer à côté des poubelles
 - Cimetière : création d'un robinet (eau potable) réalisé par les agents techniques
3. Travaux de la Commission scolaire et périscolaire :
 - Tarifs et horaires des services cantine et garderie
 - Modification en conséquence du règlement cantine / garderie
4. Travaux de la Commission Voirie / Espace Rural

B. Compte-rendu des commissions intercommunales et communales

C. Questions diverses

A. DÉCISIONS

1. Coglais Communauté : répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - Année 2015 (15.06.41)

Le conseil communautaire réuni en séance ordinaire le 26 mai dernier a voté à l'unanimité la proposition de répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales de l'année 2015.

Cette proposition de répartition permet à Coglais communauté Marches de Bretagne de conserver la totalité de ce fonds qui s'élève à 290 614 €.

La loi de finances 2015 prévoit une délibération concordante à la majorité simple des conseils municipaux des communes membres et ce, avant le 30 juin 2015.

Le Conseil municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 27 juin 2015.

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

Article premier-. Pour l'année 2015, la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales d'un montant de 290 614 € est approuvé comme suit : la totalité du FPIC bénéficiera à Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Article deux-. M. le Maire est chargé de transmettre cette décision aux services préfectoraux et à M. le Président de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

2. Concours financiers aux personnes morales de droit privé (15.06.42)

Le Conseil municipal,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2010, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le Décret n°2000-495 du 6 juin 2001, pris en application de la Loi susvisée,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales du 27 juin 2015.

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

Article premier-. Le montant des concours financiers aux personnes morales de droit privé est approuvé comme suit :

Désignation	Montant attribué
Amicale des Donneurs de Sang	20,00 €
Institut Paul Cézanne	20,00 €
Au fil du temps (EHPAD de Saint-Brice)	50,00 €

Désignation	Montant attribué
Unité Sportive de Coglès - VTT	100,00 €
ACCA	100,00 €
Club de l'amitié	110,00 €
Section locale de l'UNC (délibération 15.01.06 → drapeau = 1112,50 €)	0 €
Comité des Fêtes	300,00 € + 360,00 €
ADMR	440,00 €
Union Sportive de Coglès - Foot et Gym	570,00 €

Article deux-. Pour l'année 2015, les crédits votés ci-dessus ne seront versés que si les associations susnommées en font la demande expresse.

Pour l'année 2016, une Commission mixte Affaires générales / Associations définira les critères d'attribution des subventions et étudiera les demandes reçues.

Article trois-. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

3. Avenir de la Maison Maillard et Aménagement du Square éponyme (15.06.43)

Il est proposé de mettre en vente la Maison MAILLARD, sise 1 Square des Frères Maillard.



Il convient, en complément de la maison, de vendre une fraction de la parcelle AB 42 pour accéder au garage situé derrière la propriété et ce, sans créer de droit de passage sur le bien communal.

Afin d'assurer la tranquillité du futur propriétaire, un mur serait créé dans l'alignement de la haie séparant le n°1 des n°2, 3 et 4 Square des Frères MAILLARD et formerait un angle droit en limite de la parcelle AB 41.

Un nouvel aménagement et accès au Square des Frères MAILLARD pourrait résulter de la vente.

France Domaine a estimé ce bien à « environ 35 000 € ».

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Aménagement en date du 23 juin 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article premier- La mise en vente de la Maison Maillard, sise 1 Square des Frères Maillard à Coglès, est approuvée.

Article deux- Le prix de vente est fixé à 32 500 € +/- 10% auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

Article trois- Le Conseil municipal autorise M. le Maire à conduire toute négociation et fixe le prix plancher du bien à 25 000 €.

Article quatre- Le Conseil municipal note qu'un nouvel aménagement et accès au Square des Frères Maillard puisse résulter de la vente.

Article cinq- Un point de situation sera réalisé au 1^{er} juillet 2016.

Article six- Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4. Travaux divers résultant de la Commission Aménagement (15.06.44)

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission Aménagement en date du 23 juin 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article premier- Les travaux de peinture sur les bâtiments communaux sont approuvés comme suit :

- Ouvertures de l'église et de la sacristie → Rouge Margaux
- Ferrures de l'église → Noir
- Ouvertures des logements n°2, 3 et 4 Square des Frères Maillard → Vert céruléen
- Volets et rampe des logements sus-évoqués → RAL 6005

Article deux- Les aménagements suivants sont approuvés à proximité immédiate du terrain multisports :

- Création d'un terrain de pétanque,
- Création d'un accès au terrain multisports près des poubelles.

Article trois- La création d'un robinet d'eau potable près de l'entrée du cimetière, côté parking, est approuvée.

5. Horaires et Tarifs des services « Cantine » et « Garderie » (15.06.45)

Une Commission intercommunale à l'échelle du RPI s'est réunie afin d'uniformiser les pratiques concernant les services périscolaires présents sur nos 3 communes : Coglès, La Selle et Montours.

Situation actuelle :

MATIN :



MERCREDI :

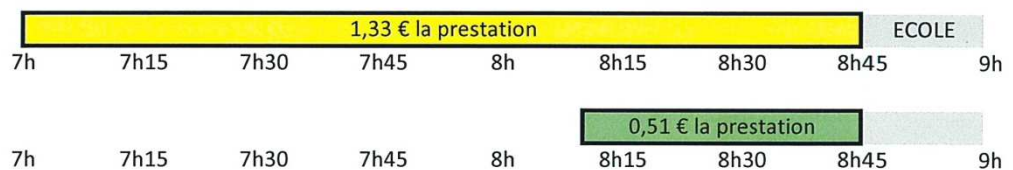


SOIR :

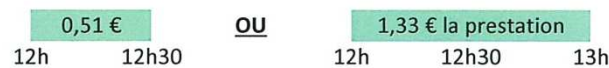


Situation projetée :

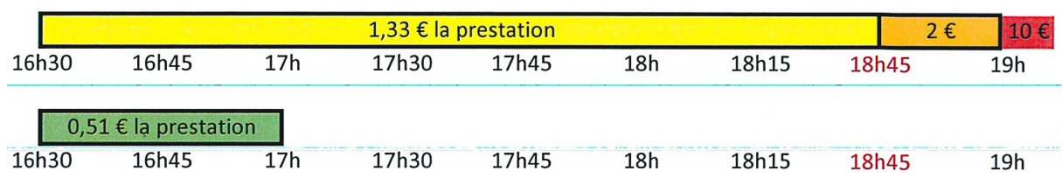
MATIN :



MERCREDI :



SOIR :



Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission intercommunale du 22 juin 2015,
Vu l'avis de la Commission Affaires scolaires et périscolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article premier- Les horaires d'ouverture de la garderie sont approuvés comme suit :

- Matin : 7h00 à 8h45
- Mercredi midi : 12h00 à 12h30
- Soir : 16h30 à 18h45 (dernier délai)

Sous condition que l'avis du Comité Technique Paritaire soit favorable (Δ +15 min).

Par dérogation, la Commune de Montours maintient un service de garderie jusqu'à 19h00 avec tarif spécifique.

Concernant le mercredi midi, une étude sera réalisée en début d'année afin de définir la nécessité ou non d'un service de garderie entre 12h30 et 13h00. Si tel était le cas, le tarif de garderie serait celui d'une prestation matin ou soir.

Article deux- Les tarifs de la garderie sont approuvés comme suit :

- 1,33 € la prestation pour la garderie du matin (avant 8h15) et du soir (après 17h00),
- 0,51 € la prestation pour la garderie dite « courte » : entre 8h15 et 8h45 le matin, le mercredi midi, entre 16h30 et 17h00.

La prise en charge de l'enfant équivaut a minima à une garderie dite « courte ».

Article trois- Les forfaits pour dépassement sont fixés comme suit :

- 2 € entre 18h45 et 19h00,
- 10 € au-delà de 19h00.

Ces forfaits pour dépassement sont cumulables.

Article quatre- Le prix de la cantine est approuvé à hauteur de 3,50 €.

Article cinq- Le concours financier pour fournitures scolaires est approuvé à hauteur de 40 € par élève domicilié sur la commune.

Article six- Le concours financier pour voyage scolaire est approuvé à hauteur de 18 € par élève domicilié sur la commune.

Article sept- La présente délibération modifie le règlement cantine / garderie adopté par délibération 14.06.71 en date du 5 juin 2014.

Article huit- La présente délibération entrera en vigueur après délibérations équipollentes des Conseils municipaux de La Selle-en-Coglès et de Montours.

B. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

➤ Commission Aménagement :

Le marché public concernant la réfection à l'identique du clocheton de Coglès devrait être lancé prochainement.

➤ Coglais Communauté :

La Communauté de Communes va investir 380 000 € afin de réhabiliter le site de la Saurue. L'entreprise « Salaisons Coglaises » va ainsi pouvoir continuer son activité d'andouillerie qu'elle exerce depuis 1976 à Coglès.

C. QUESTIONS DIVERSES

➤ Communes du Patrimoine Rural de Bretagne :

Le CPRB organise un rallye photos sur Coglès, Mellé et Saint-Georges-de-Reintembault les 4 et 5 juillet prochain.

N° et Objet des délibérations de la séance du 30 juin 2015 :

N° Délibération	Objet
15.06.41	Coglais Communauté : répartition du FPIC – année 2015
15.06.42	Concours financiers aux personnes morales de droit privé
15.06.43	Avenir de la Maison Maillard et aménagement du Square éponyme
15.06.44	Travaux divers résultant de la commission aménagement
15.06.45	Horaires et tarifs des services « Cantine » et « Garderie »

Le secrétaire de séance : Stéphane MOREL

Le Conseil Municipal :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	AUFFRAY Caroline
MALLE Thierry	PRIME Nathalie
HAMEL Constant	ZWILLER Régine
PETIT Jean-Marc	JUILLARD Patrick
REGRAY Patrice	JEGAT Francis
HARDY Gildas	MOREL Stéphane
POMMEREUL Edith	LECENE Yoann
JUGUET Jean-Luc	